

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE DRESSING

Se déroulant le **Samedi 28/03 et dimanche 29/03/2026 à ORLIENAS 69530**

Cette attestation sera jointe au registre des vendeurs pour remise au Maire de la Commune d'Orliénas

Je soussigné(e)

Nom : ----- Prénom : -----

Né(e) le ----- à -----

Adresse : -----

CP ----- Ville -----

Tel : ----- Email : -----

Titulaire de la pièce d'identité N° -----

Délivrée le ----- Par -----

N° immatriculation de mon véhicule : -----

RESERVATION (bien compléter uniquement le jour souhaité : Samedi / Dimanche ou les 2 jours).

SAMEDI 28 MARS 2026	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	TOTAL
1 emplacement de 1M50 avec table fournie par l'association	8 €		
1 emplacement de 1M50 sans table ou table personnelle	7 €		
1 emplacement de 1M50 pour un portant personnel	7 €		
	TOTAL		
DIMANCHE 29 MARS 2026	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	TOTAL
1 emplacement de 1M50 avec table fournie par l'association	7 €		
1 emplacement de 1M50 sans table ou table personnelle	6 €		
1 emplacement de 1M50 pour un portant personnel	6 €		
	TOTAL		
LES 2 JOURS	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	TOTAL
1 emplacement de 1M50 avec table fournie par l'association	12 €		
1 emplacement de 1M50 sans table ou table personnelle	10 €		
1 emplacement de 1M50 pour un portant personnel	10 €		
	TOTAL		

Les vêtements peuvent être laissés sur place en cas de réservation sur les 2 jours, la salle sera fermée à clé, cependant, l'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Par ailleurs, je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir reçu un exemplaire du Règlement général sur la protection des données

Fait à ----- le -----

Signature

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à l'organisation de l'événement. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres de l'association ORLIENOUBA dont le référent RGPD est José YELMO.

Les données collectées seront communiquées aux seuls organisateurs de l'évènement.

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans afin de pouvoir vous informer de nos prochaines manifestations.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter José YELMO par mail à orlienouba.orlienas@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

REGLEMENT VIDE-DRESSING

Art.1 Organisateurs

Le vide dressing est organisé par l'association ORLIENOUBA
Sise Mairie, Place François Blanc – 69530 ORLIENAS (Adresse postale)

Art.2 : Lieu et horaires

Le Vide-dressing se déroulera le Samedi 28/03 et Dimanche 29/03 2026 à l'intérieur de la salle l'Héliotrope - 815 route des coteaux du lyonnais 69530 Orléans.
Samedi : 9H – 17H
Dimanche : 9H – 16H
L'accès est gratuit pour les visiteurs.

Art.3 ; Exposants

Seuls les particuliers majeurs, non-inscrits au registre du commerce, sont autorisés à tenir un stand.
Ils restent responsables des mineurs les accompagnant.
La loi autorise les particuliers à participer aux ventes au déballage dans la limite de deux fois par année civile.
Peuvent accéder à un stand, les exposants ayant procédé à une inscription préalable, ayant signé le présent règlement et attestations, et ayant payé leur emplacement.
Les exposants pourront s'installer à partir de 7h30. Un parking est à leur disposition à proximité.
Tout stand non occupé à 8h30 pourra être attribué à un autre exposant, sans possibilité de réclamation.

Art.4. Matériel à disposition

L'association met à la disposition des exposants des tables de 1,50 m et 2 chaises (si option choisie). Les exposants pourront apporter leur propre matériel (tables-portants) sous réserve du choix de l'option lors de l'inscription. Auquel cas les tables personnelles devront mesurer maximum 1,5 m de long et les portants devront tenir sur des emplacements de 1,5 m.

Art. 5 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Ceux-ci devront être respectés.

Art. 6 : Tarifs et règlements

Voir tableau page 1.

Règlements par chèque à l'ordre d'Orlienouba

Adresse postale : (MAIRIE – ORLIENOUBA – Place François Blanc – 69530 ORLIENAS

En cas de désistement dans la limite de 15 jours avant l'évènement, l'association Orlenouba procèdera au remboursement. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera consenti.

En cas d'annulation à l'initiative de l'association Orlenouba, les exposants seront remboursés de leur emplacement.

L'inscription sera définitive à réception du règlement, sous réserve de disponibilité.

Art.7 : Produits proposés à la vente

Seuls les vêtements, chaussures et accessoires vestimentaires d'occasion seront acceptés.

Les produits proposés à la vente doivent être la propriété de l'exposant et non achetés en vue de leur revente.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, ou autres détériorations.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

Les exposants devront remporter avec eux les invendus et déchets de toutes sortes de manière à laisser leur emplacement propre lors de leur départ.

Art.8 : Assurance

Les exposants doivent être couverts par une assurance. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entièvre responsabilité des propriétaires. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui.

A :

Le :

Signature de l'exposant
(Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)